



Nancy-Université



sciences

santé

droit

sciences de
l'ingénieur

technologie

économie

sciences humaines et
sociales

gestion

Les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES)

- ➔ Créés par loi de programme sur la recherche
18 avril 2006

- ➔ Offrent une réponse à :
 - ✓ Nécessité de travailler autrement
 - ✓ De travailler ensemble
 - ✓ D'offrir une visibilité internationale
 - ✓ D'explicitier la carte des formations
 - ✓ D'organiser la recherche différemment

Les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES)

⇒ Exemples français et étrangers :

- ✓ Les grandes universités mondiales sont multi-polaires :
 - Sciences exactes
 - Sciences du vivant
 - Sciences humaines et sociales
 - Sciences juridique
- ✓ Pas de modèle d'organisation unique
- ✓ « Universités confédérales », les entités abritées sont autonomes
 - Elles utilisent une identité à 2 niveaux :
 - Ex MIT + « sloan school of management » pour concilier identité et notoriété
- ✓ L'ancrage territorial est capital

⇒ Pourquoi un PRES ?

- ✓ Il repose, a priori, sur un projet intellectuel, pédagogique et scientifique
- ✓ Pluridisciplinarité et interdisciplinarité sont des enjeux essentiels, surtout en matière de recherche
- ✓ Le PRES doit apporter des bénéfices :
 - Sur la lisibilité du dispositif (pour les étudiants)
 - Sur la visibilité internationale et l'identité des membres qui le composent
- ✓ Il contribue à accroître l'identité territoriale

Les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES)

➔ Le PRES permet des mutualisations de services :

- ✓ Mise en œuvre d'actions-support au bénéfice de la formation, de la recherche et de la vie étudiante : efficacité et économie d'échelle
 - En valorisation
 - En logistique
 - En patrimoine immobilier
 - En relations internationales
 - En Formation Continue

- ✓ En France, faire émerger des PRES forts pour créer des pôles universitaires d'envergure.

Les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES)

⇒ **Le PRES a pour ambition de vouloir l'ensemble plus fort que la somme des parties**

✓ Organisation fondée sur plusieurs principes :

- Diversité
- Proximité
- Territorialité
- Responsabilité
- Subsidiarité
- Réactivité
- collégialité

Les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES)

⇒ L'IGAENR a rédigé un rapport sur les PRES et sur la reconfiguration de l'enseignement supérieur (mars 2010)

- Les premiers créés en 2007
- Il y en a 15 aujourd'hui
- Ils ont des contenus et des périmètres différents (cf. p 43)
- ✓ L'Etat doit jouer un rôle incitatif et structurant, en fixant les règles du jeu
- ✓ Il faut s'appuyer sur les compétences :
 - Missions de formation et de recherche
 - Mutualisation de fonctions-support
- ✓ Le nouveau système doit :
 - Être dynamique
 - Entraîner l'adhésion des personnels
 - Faciliter le cursus universitaire des étudiants.

Aller plus loin sur quelques plans :

- ✓ **Vouloir une politique de structuration territoriale appuyée sur la création de campus d'excellence**
 - PRES pour définir la ligne stratégique
 - PRES négocie avec les grands partenaires
 - PRES et emprunt national...
 - PRES et gouvernance forte

- ✓ **L'Etat doit faire évoluer le cadre juridique :**
 - EPCS → EPCSCP
 - EPCS articulé avec les universités en 3 niveaux :
 - Élaborer schéma de développement ambitieux
 - Construire de nouveaux liens en recherche
 - Mesurer l'engagement du PRES et des établissements.

PRES et scénarios possibles

- ✓ **L'université fusionnée : cas de Strasbourg**
- ✓ **Le grand établissement : pour expérimenter une forme nouvelle de gouvernance et sceller un regroupement**
- ✓ **L'EPCS 2^{ème} génération : université « confédérale »**
- ✓ **L'EPCS de coopération : une formule plus légère**

Conclusion :

C'est l'Etat qui reste l'architecte du nouvel urbanisme universitaire

Cas du PRES lorrain

Opération développée en 4 temps :

- ✓ **Création de l'EPCS Nancy-Université mars 2007 (3 partenaires)**
- ✓ **Élaboration en commun en 2008, d'un contrat unique pour 2009-2012**
- ✓ **Substitution en octobre 2008, du PRES UdL**
- ✓ **Vers l'université de Lorraine le 01/01/2012.**

Les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES)

**Le PRES lorrain est un PRES « pré-fusionnel »
(cf. 2^{ème} catégorie évoquée supra)**

- ✓ Outil permettant la mise en œuvre de services opérationnels et une stratégie universitaire pour préparer le passage de 4 établissements à un seul
- ✓ Une mutualisation de services significative et diversifiée (valorisation, FTLV, TICE, communication, cellule Europe, guichet unique, CST) qui mobilise plus de 100 personnes.

Après la fusion, le PRES subsistera mais changera de nature pour devenir un PRES de collaboration :

- ✓ Avec écoles liées à des établissements nationaux : ENSAM - SUPELEC – ENGREF – CNAM
- ✓ La collaboration avec les EPST est d'ores et déjà acquise au sein du CCOSL (comité de coordination et d'orientation scientifique lorrain)
- ✓ Avec les collectivités territoriales partenaires, un comité de coordination est réuni périodiquement.

Les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES)

L'organisation de l'Université de Lorraine

- ✓ Composantes : 50 réparties dans les 4 universités
- ✓ Niveaux intermédiaires : création rendue nécessaire par la taille
 - Collégiums regroupant UFR, Ecoles, instituts
 - Pôles scientifiques regroupant laboratoires et fédérations de recherche
- ✓ Le directoire de l'université :
 - Président, VP, DGS, responsables de collégiums (8) et de pôles scientifiques (9)
 - Instance de direction exécutive de l'université, lieu de réflexion sur l'ensemble des décisions
- ✓ Les directeurs :
 - Pour interagir avec l'équipe présidentielle
 - Pour des réunions sectorielles présidence/groupe de directeurs (50) ou de dir-labos (environ 100)

Les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES)

✓ Les instances centrales

- **Conseil de la Formation**
- **Conseil de la Vie Universitaire**
- **Conseil Scientifique**
- **Comité Technique Paritaire**
- **Comité Hygiène et Sécurité**

✓ Le sénat académique

Instance représentative de l'ensemble des disciplines et catégories (enseignants, BIATOSS, étudiants)

- **Avis sur le projet d'établissement**
- **Évolutions statutaires de l'université**
- **Rôle dans l'élection du président ?**
- **Avis sur le budget annuel et compte financier**
- **Politique de l'emploi**
- **Décisions relatives au patrimoine**
- **Accords sur grands partenariats**

Les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES)

- ✓ **Le conseil d'administration**
 - Instance décisionnelle centrale qui détermine les espaces de subsidiarité et l'application du principe de « l'autonomie dans l'université »
 - Élit le Président
 - Conserve une dimension LRU (30 personnes maximum)

- ✓ **Le Président et son équipe**
 - Élu pour 4 ans, renouvelable une fois
 - Il dirige l'université (4 →1)
 - Il exerce les compétences du code de l'éducation (L 712-2)
 - Il détermine les contours des délégations à accorder
 - Il propose les VP au CA ou à leur conseil respectif
 - Il nomme les responsables des pôles et collègiums sur proposition de ces nouvelles structures

Les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES)

CONCLUSION : le statut de l'Université de Lorraine :

- ✓ Un fondu-enchaîné du PRES vers **le grand établissement** pour permettre des dérogations à la loi LRU :
 - Création du Sénat Académique et compétences
 - Conseil de la vie universitaire (nouveau)
 - Structures et instances intermédiaires avec leurs compétences (collégiums et pôles de recherche)
 - Éventuellement, mode de désignation du président.